

LYDEC

Société anonyme faisant appel à l'épargne
Capital social : 800 000 000 de de dirhams
Siège social : 48, rue Mohamed Diouri, Casablanca (Maroc)
Immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 80617
(ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021 SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES

Chers actionnaires,

Nous allons vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2021 à 10h30 au siège de Lydec, à Casablanca, afin de vous demander de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2020
2. Rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2020
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant l'exercice 2020 sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020 (1^{ère} résolution)
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes (2^{ème} résolution)
6. Affectation du résultat (3^{ème} résolution)
7. Quitus s'il y a lieu aux administrateurs (4^{ème} résolution)
8. Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes (5^{ème} résolution)
9. Expiration et non renouvellement du mandat de deux administrateurs et quitus s'il y a lieu (6^{ème} résolution)
10. Renouvellement des mandats des administrateurs (7^{ème} résolution)
11. Nomination de deux nouveaux administrateurs (8^{ème} résolution)
12. Fixation du budget annuel des jetons de présence (9^{ème} résolution)
13. Approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé (10^{ème} résolution)
14. Pouvoirs pour formalités (11^{ème} résolution)

Onze résolutions sont soumises à votre approbation. Elles relèvent toutes de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour apprécier l'ensemble de ces résolutions, toutes les informations prévues par les lois en vigueur seront mises à votre disposition, notamment au-delà de ce rapport sur les résolutions soumises à votre approbation, le rapport financier annuel 2020, le rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

Il sera demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. Ces comptes font ressortir un bénéfice net de - 43 387 223,42 dirhams.

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

Il sera demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver les conventions dites « règlementées » décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

Troisième résolution : Affectation du résultat

Le montant distribuable est constitué comme suit :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, constate que :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - bénéfice de l'exercice 2020 | - 43 387 223,42 dirhams ; |
| - report à nouveau | 759 948 763,81 dirhams ; |
| - réserve facultative | 168 626 872,34 dirhams ; |

soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 885 188 412.72 dirhams ;

Il sera demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- de maintenir en réserve facultative le montant de 168 626 872,34 dirhams ;
- d'affecter le résultat de l'année 2020 au report à nouveau, le portant ainsi au montant de 716 561 540,38 dirhams.

Quatrième résolution : Quitus s'il y a lieu aux administrateurs

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus entier au Conseil d'administration, définitif et sans réserve, au titre de sa gestion pour l'exercice 2020.

Cinquième résolution : Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus au cabinet Mazars, représenté par M. Adnane Loukili, et au Cabinet Ernst & Young, représenté par M. Hicham Diouri, de leur mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

Sixième résolution : Expiration et non renouvellement du mandat de deux administrateurs et quitus s'il y a lieu

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus à Monsieur Dominique Mangin d'Ouince, dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ne sera pas renouvelé, de sa gestion au titre de la période s'étalant du 2 février 1997 au 28 juin 2021.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Depail, dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ne sera pas renouvelé, de sa gestion au titre de la période s'étalant du 12 février 2014 au 28 juin 2021.

Septième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler les mandats des administrateurs, membres du Conseil d'administration, cités ci-dessous pour une période de 3 ans :

Monsieur Azeddine GUESSOUS

Administrateur de sociétés,
de nationalité marocaine,
né 1^{er} janvier 1941 à Fès,
demeurant 28, rue Tizin Tichka Longchamp Casablanca, Maroc,
titulaire de la carte nationale d'identité n° A114770

Monsieur Zouheir BENSALD

Administrateur de sociétés,
de nationalité Marocaine,
né le 9 février 1960,
demeurant à 9 av. Océan Atlantique, rés. La Corniche tranche 3,
Anfa- Casablanca, Maroc,
titulaire de la carte d'identité N° C 111197

Monsieur Khalid ZIANE

Administrateur de sociétés,
de nationalité marocaine,
né le 10 janvier 1975,
demeurant Lot chaabi Villa C12 Harhoura, Temara, Maroc,
titulaire de la carte d'identité BE631115

Monsieur Paul BOURDILLON

Administrateur de sociétés,
de nationalité britannique,
né le 14 avril 1972 à Londres,
demeurant au 58, rue de la Condamine, 75017, Paris, France,
titulaire du passeport n°518278842

Monsieur Bertrand CAMUS

Administrateur de sociétés,
de nationalité française,
né le 9 février 1967 à SAINT -MANDÉ,
demeurant à 29, rue Boulard– 75014 Paris – France,
titulaire du passeport n°18DA33419

Huitième résolution : Nomination de deux nouveaux administrateurs

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'acter la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Guillaume Pepy, effectuée par le Conseil d'administration en date du 18 mai 2021.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'acter la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Mohammed Benslimane, effectuée par le Conseil d'administration en date du 18 mai 2021.

Neuvième résolution : Fixation du budget annuel des jetons de présence

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires et en remplacement de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 février 2020 et sur proposition du Conseil d'administration réuni en date du 18 mai 2021, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de fixer un budget annuel de jetons de présence de sept cent cinquante mille (750.000) dirhams, qui sera distribué aux administrateurs membres du Comité d'audit, sauf aux administrateurs salariés des actionnaires fondateurs, ceci à raison de 75.000 Dh brut pour chaque participation effective aux séances du Comité.

Dixième résolution : Approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé et de constater que les modalités et conditions de l'émission tel qu'autorisé par le Conseil sont respectées.

Onzième résolution : Pouvoirs en vue de formalités légales

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de conférer tous pouvoirs à Monsieur Pierre-Alexandre Lacarelle, Secrétaire exécutif de Lydec, et à toute personne qu'il substituera, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi, relatives à l'Assemblée générale du 28 juin 2021.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou demande de clarification.

Pour le Conseil d'administration

Monsieur Dominique MANGIN D'OUINCE
Président du Conseil

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Ouince', with a long horizontal flourish extending to the right.

LYDEC

Société anonyme faisant appel à l'épargne
Capital social : 800 000 000 de de dirhams
Siège social : 48, rue Mohamed Diouri, Casablanca (Maroc)
Immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 80617
(ci-après la « Société »)

LYDEC

Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2021

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion durant l'exercice 2020 et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, après avoir examiné les états financiers au 31 décembre 2020, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de - 43 387 223,42 dirhams ainsi que toutes les opérations et les mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

- constate que le bénéfice de l'exercice 2020 s'élève à - 43 387 223,42 dirhams ;
- constate que le report à nouveau est de 759 948 763,81 dirhams ;
- constate que la réserve facultative s'élève à 168 626 872,34 dirhams ;

soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 885 188 412.72 dirhams ;

L'Assemblée Générale décide :

- de maintenir en réserve facultative le montant de 168 626 872,34 dirhams ;
- d'affecter le résultat de l'année 2020 au report à nouveau, le portant ainsi au montant de 716 561 540,38 dirhams.

Quatrième résolution : Quitus s'il y a lieu aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2020.

Cinquième résolution : Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes

L'Assemblée générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus au cabinet Mazars, représenté par M. Adnane Loukili, et au Cabinet Ernst & Young, représenté par M. Hicham Diouri, de leur mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

Sixième résolution : Expiration et non renouvellement du mandat de deux administrateurs et quitus s'il y a lieu

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Dominique Mangin d'Ouince en tant que membre du Conseil d'administration, prend fin ce jour et ne sera pas renouvelé, et donne en tant que besoin à cet Administrateur quitus de sa gestion au titre de la période s'étalant du 2 février 1997 au 28 juin 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Jean-Claude Depail en tant que membre du Conseil d'administration, prend fin ce jour et ne sera pas renouvelé, et donne en tant que besoin à cet Administrateur quitus de sa gestion au titre de la période s'étalant du 12 février 2014 au 28 juin 2021.

Septième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'administration, cités ci-dessous prend fin ce jour et décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 ans :

Monsieur Azeddine GUESSOUS

Administrateur de sociétés,
de nationalité marocaine,
né 1^{er} janvier 1941 à Fès,
demeurant 28, rue Tizin Tichka Longchamp Casablanca, Maroc
titulaire de la carte nationale d'identité n° A114770

Monsieur Zouheir BENSaid

Administrateur de sociétés,
de nationalité Marocaine,
né le 9 février 1960,
demeurant à 9 av. Océan Atlantique, rés. La Corniche tranche 3,
Anfa- Casablanca, Maroc,
titulaire de la carte d'identité N° C 111197

Monsieur Khalid ZIANE

Administrateur de sociétés,
de nationalité marocaine,
né le 10 janvier 1975,
demeurant Lot chaabi Villa C12 Harhoura, Temara, Maroc,
titulaire de la carte d'identité BE631115

Monsieur Paul BOURDILLON

Administrateur de sociétés,
de nationalité britannique,
né le 14 avril 1972 à Londres,
demeurant au 58, rue de la Condamine, 75017, Paris, France,
titulaire du passeport n°518278842

Monsieur Bertrand CAMUS

Administrateur de sociétés,
de nationalité française,
né le 9 février 1967 à SAINT -MANDÉ,
demeurant à 29, rue Boulard– 75014 Paris – France,
titulaire du passeport n°18DA33419

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième résolution : Nomination de deux nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Guillaume Pepy, Administrateur de sociétés et Président du réseau Initiative France, de nationalité Française, né à Neuilly-sur-Seine, titulaire du passeport numéro 17ZZ03438, demeurant à Toki Ederra, 2 rue des falaises Beaurivage, 64200 Biarritz France, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Mohammed Benslimane, Président Directeur Général de Advisory & Finance Group, de nationalité Marocaine, né à Marrakech, titulaire de la CIN numéro E 179576, demeurant à Résidence Esseloua avenue Ibn Battouta, Agdal, Rabat, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution : Fixation du budget annuel des jetons de présence

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires et en remplacement de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 février 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur

proposition du Conseil d'administration réuni en date du 18 mai 2021, fixe un budget annuel de jetons de présence de sept cent cinquante mille (750.000) dirhams, qui sera distribué aux administrateurs membres du Comité d'audit, sauf aux administrateurs salariés des actionnaires fondateurs, ceci à raison de 75.000 Dh brut pour chaque participation effective aux séances du Comité.

Dixième résolution : Approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire par placement privé et constate que les modalités et conditions de l'émission tel qu'autorisé par le Conseil sont respectées.

Onzième résolution : Pouvoirs en vue de formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à Monsieur Pierre-Alexandre Lacarelle, de nationalité française, né le 6 mars 1974 à Angers (France), demeurant à Casablanca, au 68, Boulevard Abdelkrim Khattabi, titulaire du passeport numéro 15CE69965, et à toute personne qu'il substituera pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi ou besoin sera.